

RÉPONSE DU COMITÉ EXÉCUTIF AU RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET LA DIVERSITÉ MONTRÉLAISE SUR LES IMPACTS SUR LA POPULATION MONTRÉLAISE DE LA DÉCISION DE POSTES CANADA D'ÉLIMINER LA LIVRAISON DU COURRIER À DOMICILE EN MILIEU URBAIN

Mise en contexte

La Commission sur le développement social et la diversité montréalaise a procédé le 9 décembre 2014, les 20, 21 et 22 janvier 2015 et le 17 février 2015 à l'examen public des impacts sur la population montréalaise de la décision de Postes Canada d'éliminer la livraison du courrier à domicile en milieu urbain, et ce, tel que prévu à son programme d'activités (CG14 0158) et faisant suite à la déclaration adoptée par résolution du conseil municipal (CM13 1107). La Commission a adopté ses recommandations le 17 février 2015. Par la suite, le rapport a été déposé à la séance du conseil municipal du 23 février 2015 et à la séance du conseil d'agglomération du 26 février 2015. Le comité exécutif en fut saisi à sa séance du 4 mars 2015 (CE15 0449). Depuis, le gouvernement du Canada a annoncé en mai 2015 le lancement de l'examen du service postal canadien de même que la mise en place d'un moratoire concernant l'implantation du Plan d'action en cinq points de la Société de la couronne, et plus particulièrement des boîtes postales communautaires sur le territoire. Un groupe de travail et un comité parlementaire ont été mandatés pour mener des consultations et produire un rapport à l'attention du gouvernement fédéral, qui devrait rendre sa décision au printemps 2017.

La Commission a formulé six recommandations. Dans ce qui suit, le comité exécutif apporte une réponse à chacune des recommandations émises par la Commission.

PLAN D'ACTION EN 5 POINTS DE POSTES CANADA

R-1

Que la Ville et l'agglomération de Montréal considèrent tous les recours possibles et fassent pression auprès du gouvernement fédéral et de Postes Canada pour mettre fin à l'implantation de nouvelles boîtes postales communautaires sur leur territoire.

Réponse à R-1

Le comité exécutif est favorable à la recommandation voulant que la Ville et l'agglomération de Montréal considèrent tous les recours possibles et fassent pression auprès du gouvernement fédéral et de Postes Canada pour mettre fin à l'implantation de nouvelles boîtes postales communautaires sur leur territoire.

Le comité exécutif a mandaté les services juridiques de la Ville de Montréal, et une requête a été déposée et entendue dans le cadre du recours intenté par le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes et autres groupes, en Cour fédérale, pour contester la décision de Postes Canada de mettre fin à la livraison du courrier à domicile (CE15 0351).

Le comité exécutif a mandaté le Bureau des relations gouvernementales et municipales afin d'adresser une lettre au président-directeur général de Postes Canada, M. Deepak Chopra. Cette lettre a été transmise en août 2015. Elle avait pour objectifs : de

demander un moratoire à propos de la décision de Postes Canada d'éliminer la distribution du courrier à domicile en milieu urbain; de demander le rétablissement de ce service; d'effectuer un bilan des étapes franchies par la Ville de Montréal dans ce dossier; de résumer le positionnement de la Communauté métropolitaine de Montréal, de l'Union québécoise des municipalités, des villes liées et d'autres municipalités canadiennes; de demander de rendre public les études déjà effectuées et, enfin, de demander que soient réalisées des études supplémentaires (voir R-4) qui seront validées scientifiquement.

R-2

Que la Ville et l'agglomération de Montréal refusent l'application du Plan d'action en cinq points de Postes Canada, au nom des citoyens et citoyennes qu'elles représentent, et exhortent la société d'État à maintenir la livraison du service postal à domicile en milieu urbain.

Réponse à R-2

Le comité exécutif est favorable à la recommandation voulant que la Ville et l'agglomération de Montréal refusent l'application du Plan d'action en cinq points de Postes Canada au nom des citoyens et citoyennes qu'elles représentent et exhortent la société d'État à maintenir la livraison du service postal à domicile en milieu urbain.

Le comité exécutif a mandaté le Bureau des relations gouvernementales et municipales pour agir en tant que répondant de la Ville en matière de tout échange avec Postes Canada et mandate le Service de la concertation des arrondissements pour consolider l'ensemble de l'information sur les interventions de Postes Canada sur le territoire de la Ville et de l'agglomération de Montréal.

Le comité exécutif a mandaté la Direction générale pour adresser à l'ensemble des arrondissements une note (transmise en novembre 2014) rappelant la position de la Ville quant à la décision de Postes Canada et demandant de colliger et de transmettre toute information sur les interventions de Postes Canada sur le domaine public de leur territoire au Bureau des relations gouvernementales et municipales et au Service de la concertation des arrondissements.

Tel que mentionné précédemment, le comité exécutif a mandaté le Bureau des relations gouvernementales et municipales afin d'adresser une lettre au président-directeur général de Postes Canada, M. Deepak Chopra. Cette lettre a été transmise en août 2015. Elle avait pour objectifs de demander notamment la mise en place d'un moratoire sur la décision de Postes Canada, l'élimination de la mesure prévoyant la fin de la distribution du courrier à domicile en milieu urbain et le rétablissement de ce service sur le territoire de l'agglomération et de la Ville de Montréal.

R-3

Que la Ville et l'agglomération de Montréal déposent une requête en intervention en Cour fédérale afin qu'elle puisse intervenir et être informée du déroulement du dossier dans le cadre du recours entamé par le Syndicat des travailleurs et des travailleuses des postes (STTP), le Réseau d'action des femmes handicapées du Canada, l'Alberta

Network for Mental Health, l'Arch Disability Law Centre, la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec, la Fédération nationale des retraités, l'Association des syndicalistes retraités du Canada et mesdames Patricia Israel et Susan Dixon.

Réponse à R-3

Le comité exécutif est favorable à cette recommandation et, tel que mentionné, a mandaté le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal pour présenter une requête afin d'intervenir, dans le cadre du recours intenté par le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes et autres groupes en Cour fédérale afin de contester la décision de Postes Canada de mettre fin à la livraison du courrier à domicile (CE15 0351).

R-4

Que la Ville et l'agglomération de Montréal exigent de Postes Canada :

- Une étude sur l'évaluation des conséquences économiques de la perte d'emplois directs et indirects de ses employés;
- Une étude sur les risques de perte de valeur du patrimoine immobilier pour les propriétaires situés près des emplacements des boîtes postales communautaires.

Réponse à R-4

Le comité exécutif est favorable à cette recommandation et a mandaté le Bureau des relations gouvernementales et municipales afin d'adresser une lettre au président-directeur général de Postes Canada, M. Deepak Chopra, pour demander de réaliser et de rendre publiques, dans les meilleurs délais, les deux études recommandées.

LES IMPACTS SUR LES CHAMPS DE COMPÉTENCES DES VILLES

R-5

Que la Ville et l'agglomération de Montréal fassent valoir, auprès du gouvernement fédéral et de Postes Canada, les conséquences financières et opérationnelles, appréhendées ou prévisibles, notamment en matière d'urbanisme, de gestion du domaine public, de sécurité et d'accessibilité universelle.

Le comité exécutif est favorable à cette recommandation et a mandaté le Bureau des relations gouvernementales et municipales afin de suivre, d'analyser et de préparer les représentations de la Ville dans le cadre de toute consultation à venir à ce sujet. La Ville de Montréal a d'ailleurs participé aux consultations menées par le Groupe de travail, le 16 juin 2016. La Ville a également participé à l'étude sur la Société canadienne des postes du comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires, le 26 septembre 2016. Un mémoire présentant les positions de la Ville a été déposé à ces deux occasions.

R-6

Que la Ville et l'agglomération de Montréal fassent valoir, auprès du gouvernement fédéral et de Postes Canada, les ratés de l'implantation des boîtes postales communautaires, notamment le non-respect des lignes directrices, guides et normes sur lesquels repose le Plan d'action en cinq points.

Réponse à R-5 et R-6

Le comité exécutif est favorable à ces deux recommandations et mandate le Bureau des relations gouvernementales et municipales, en collaboration avec le Service de la concertation des arrondissements et le Service de la mise en valeur du territoire, pour colliger et consolider l'information sur les conséquences financières et opérationnelles, appréhendées ou observées, de l'application du Plan d'action en cinq points et du moratoire sur les champs de compétence de la Ville et de l'agglomération de Montréal ainsi que sur leur cadre réglementaire, notamment en matière d'urbanisme, de gestion du domaine public, de sécurité et d'accessibilité universelle.

Le comité exécutif mandate le Bureau des relations gouvernementales et municipales, en coordination avec le Service de la concertation des arrondissements, afin de documenter les ratés de l'implantation des boîtes postales communautaires et de faire toutes les représentations nécessaires dans le but de faire valoir notamment le non-respect des lignes directrices, guides et normes sur lesquels repose le Plan d'action en cinq points.

Le comité exécutif remercie les membres de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise pour la qualité du rapport qui a été produit à la suite de l'examen public des impacts sur la population montréalaise de la décision de Postes Canada d'éliminer la livraison du courrier à domicile en milieu urbain et pour la pertinence des recommandations découlant de leurs travaux.